

COISY

Barème d'honoraires - Offres De Vente

Prix	Valeur
< 60 000,00 €	6000 €
> 59 999,00 €	10 %

Garages : Forfait de 2 400 € TTC

Cession de commerces, entreprises, droit au bail et immobilier professionnel :

Prix < 60 000 € : Forfait de 6 000 € TTC

Prix > 60 000 € : 10 % TTC

Location de fonds de commerce :

10 % TTC du loyer triennal (avec un minimum forfaitaire de 6 000 € TTC)

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location : les honoraires à la charge du locataire (dans la limite des plafonds légaux et sans excéder ceux du bailleur) :

Honoraires à la charge du locataire (sans excéder ceux du bailleur) :

Visite du logement :

- Zone tendue : 12€ TTC / m² de surface habitable

- Autres communes : 10 € TTC / m²

État des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²

Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires identiques à ceux imputés au locataire,

- État des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²